

République Française
Département du Puy-de-Dôme * Arrondissement de Thiers *
Canton des Monts du Livradois
Commune de SAINT-FLOUR-L'ÉTANG

Procès-Verbal du Conseil Municipal – PV 2026 07

SÉANCE DU 8 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Flour-l'Étang, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Christophe DOS SANTOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juillet 2026

Nombre de conseillers : en exercice : 11 - présents : 9 - votants : 11

PRÉSENTS : Christophe DOS SANTOS, Ornella BEAUSEROY, Patrick KRIN, Alexandre SALAGNAC, Eric WAETERS, Michaëlle PLANAT, Johan PELISSON, André LEFEBVRE, Jennifer MOUSCARDÈS

EXCUSES : Christine LAROYE et Magali DUGAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Patrick KRIN

POUVOIRS : Christine LAROYE à Michaëlle PLANAT et Magali DUGAND à Christophe DOS SANTOS

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un membre suppléant à la Mission Locale
- Modalités d'amortissement des immobilisations
- Dénomination de voie publique à Pintrand
- Reversement frais d'élections à la secrétaire de mairie
- Amende de police 2026 – sécurisation abords salle des fêtes
- Questions diverses

Début de séance : 20 h 03

Validation du procès-verbal du conseil précédent à l'unanimité.

- Désignation d'un membre suppléant à la Mission Locale

À la suite du renouvellement des conseils municipaux en mars dernier, les Maires sont membres de droit de la Mission Locale du secteur concerné. Il est alors nécessaire de désigner un délégué suppléant. Mme Jennifer MOUSCARDÈS, conseillère municipale, se propose.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner Mme Jennifer MOUSCARDÈS comme membre suppléante à la Mission Locale du secteur de Cournon d'Auvergne.

- Modalités d'amortissement des immobilisations

Monsieur le Maire présente le projet de délibération reprenant les modalités d'amortissement des immobilisations.

Les **amortissements seront calculés selon la méthode linéaire, appliquée au prorata temporis** (à partir de la date de mise en service du bien).

Les durées d'amortissement sont fixées par catégories comme suit :

- Frais d'études et de recherche : 5 ans
- Logiciels et brevets : 2 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans
- Véhicules et matériel roulant : 10 ans
- Bâtiments publics (gros œuvre) : 30 ans
- Matériel technique et outillage : 5 ans

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer le régime des amortissements pour l'ensemble des immobilisations du budget principal à compter de l'exercice 2026.

- Dénomination de voie publique à Pintrand

Monsieur le Maire rappelle le sujet de la Réunion précédente du Conseil Municipal. Il était question de nommer un chemin menant à une nouvelle habitation. Les membres du Conseil Municipal avaient proposé « chemin du Verdier » et « chemin des Champs », mais souhaitaient aussi demander l'avis des propriétaires de la maison auquel le chemin va mener. Ceux-ci ont proposé « chemin du Zéphyr » (en lien avec le vent).

Après concertation, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider la proposition du « chemin du Zéphyr ».

- Reversement frais d'élections à la secrétaire de mairie

Monsieur le Maire qu'un montant de 68,13 € a été versé par l'État pour les élections municipales de 2026. Jusqu'à maintenant, ces frais d'assemblées étaient reversés à la secrétaire générale de mairie, notamment pour les permanences effectuées à cette occasion.

Monsieur le Maire propose de reverser la totalité des frais des élections municipales à la secrétaire générale de mairie, pour dédommagement.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire et de reverser la somme encaissée pour les élections municipales à la secrétaire générale de mairie, soit un montant de 68,13.

- Amende de police 2026 – sécurisation abords salle des fêtes

Monsieur le Maire propose de différer le sujet, car le dossier n'est pas totalement finalisé. Il concernera le futur aménagement le long de la salle des fêtes et du parking de celle-ci.

- Questions diverses

▪ *PAB*

Afin de démarrer la suite des travaux du Programme d'Aménagement de Bourg, le Conseil souhaitait attendre d'obtenir toutes les notifications de subventions sollicitées. Or, la seule encore en attente est le FIC qui sera étudié à la prochaine commission du Département, en septembre, pour un montant de 33 082 €.

Les travaux pourraient débuter autour du 15/09, si l'accord de démarrage est donné sans attendre la notification du FIC. Sinon, ils ne pourraient débuter avant le printemps 2027. De plus, la date limite pour l'obtention du solde de la subvention DETR 2023 est de septembre 2027, ce qui pourrait donc remettre en cause cette subvention.

Si toutes les subventions demandées sont soldées au montant notifié, il y aurait environ 78 % de subvention pour la totalité du projet d'aménagement de surface du bourg.

Le montant du reste à charge communal est habituellement utilisé pour faire un emprunt, afin d'amortir les dépenses.

▪ *Imposition*

Éléments de confort

Suite à la loi de finances de 2025, la DGFip demande aux Maires des communes l'autorisation de revoir automatiquement les éléments de confort des habitations classées en catégories 1 à 6. Cependant, l'inquiétude est qu'il y ait des erreurs. Si tel est le cas, la Commission Communale des Impôts Directs pourrait permettre de rectifier cet automatisme courant mars pour produire les impôts au plus juste ensuite.

Monsieur le Maire informe que c'est une décision du Maire, mais qu'il souhaite avoir l'avis du Conseil avant de se prononcer.

Les membres du Conseil ne souhaitent pas que cet automatisme soit mis en place. Cependant, il peut être intéressant d'informer les habitants que cela peut devenir automatique à l'avenir, afin notamment qu'ils anticipent ce changement et vérifient par eux-mêmes s'il y a des modifications qui n'auraient pas été déclarées.

Taxe sur la Vacance des Locaux D'habitation (TVLH)

La taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) se substitue à compter de 2027, à la taxe sur les locaux vacants (TLV) et à la taxe d'habitation sur les locaux vacants (THLV) (article 1406 bis du CGI). Ainsi, les délibérations d'institution de la TVLH ne pourront être prises qu'après publication du décret ministériel (non publié à ce jour).

▪ *Pouvoirs de police du Maire*

La compétence de gestion des déchets ménagers et celle de l'assainissement non collectif (SPANC) peuvent être transférées à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, comme c'était le cas au mandat précédent. En effet, cela permet que l'ensemble soit géré par des services déjà compétents.

▪ *Affaires scolaires*

Le dernier Conseil d'école a eu lieu à Trézioux. Il s'agissait de faire un bilan de l'année écoulée et de préparer l'année scolaire 2026 – 2027. Il a été mentionné le souhait de « faire revivre le RPI », notamment avec des sorties communes entre les 2 écoles. Cela a été évoqué mais non inscrit dans le compte-rendu du Conseil d'école.

Les services techniques de la CCTDM sont intervenus : une serrure est à changer, des rideaux sont à remettre en place dans les classes, la maintenance de la filtration de la climatisation est à réaliser. Installer des toiles extérieures sur les fenêtres pour couper l'effet loupe du vitrage pourrait aider au confort thermique de l'été.

Les chèques cadeaux ont été offerts à Martine et Daniel CRAMER, lors de leur dernière lecture aux enfants ; ainsi qu'à Cécile GARNIER, la cantinière qui part en retraite cet été. Une nouvelle cantinière est en cours de finalisation de recrutement, pour une prise de poste à la rentrée scolaire.

André LEFEBVRE souhaite être davantage informé/sollicité concernant les affaires scolaires.

▪ *SIVOS*

Michaëlle PLANAT, conseillère municipale, informe que la prochaine réunion du SIVOS est prévue le lendemain. L'ordre du jour prévu concerne l'organigramme et le plan de retour à l'équilibre budgétaire.

▪ *Transport scolaire*

Ornella BEAUSEROY, première adjointe, informe que la pré-rentree, notamment d'un point de vue du transport scolaire, est très compliquée à comprendre en tant que parent. Il y a une multitude de documents et certains parents se perdent dans ceux qu'ils sont tenus, ou non, de compléter (périscolaire à Saint-Flour-l'Étang, périscolaire à Trézioux, transport Région ou CCTDM...).

▪ *Bibliothèque*

Une présentation de la bibliothèque est prévue en septembre 2026. Ce sera aussi l'occasion de faire un appel à de nouveaux bénévoles. Un document d'invitation sera distribué dans les boîtes aux lettres.

▪ *SIEA Rive Gauche de la Dore*

André LEFEBVRE et Eric WAETERS, conseillers municipaux ont participé à une réunion du SIEA : le budget est un peu déficitaire, une personne actuellement en CDD va être embauchée en CDI et la relève à distance va être mise en place (cela permet notamment de détecter les fuites).

▪ *Espaces verts*

André LEFEBVRE relève qu'un broyeur a été loué et qu'il a pu servir pour broyer les déchets verts de certains habitants. Monsieur le Maire rappelle qu'un appel avait été fait dans le bulletin municipal, pour qui avait des déchets verts, afin de les broyer et de les réemployer et ainsi éviter les brûlages, interdits pour chaque particulier.

▪ *Culture*

Le cinéma plein air se déroulera le 11 juillet, dans le parc de la mairie, si le temps le permet. L'Association pour le Patrimoine de Saint-Flour-l'Étang tiendra une buvette avant et après la projection du film « Antoinette dans les Cévennes ». C'est l'aspect culturel de cette association qui a permis de choisir sa participation.

▪ *Communication*

Jennifer MOUSCARDÈS, conseillère municipale, a participé à une formation à la gestion du site Internet avec la secrétaire de mairie. Cela permettra qu'elle puisse prendre en charge cet aspect de communication à destination des habitants, et que le site Internet soit plus régulièrement mis à jour.

Un repas sera proposé à l'ensemble des bénévoles pour la commune, en août.

▪ *Parc Naturel Régional Livradois Forez*

Alexandre SALAGNAC, conseiller municipal, a participé à la réunion du Parc organisant l'élection des délégués au Parc. Il rajoute que le Parc propose d'intervenir dans les écoles pour réaliser des informations, des ateliers, etc.

Séance levée à : 21 h 50



Magali DUGAND,
Secrétaire de séance.



Christophe DOS SANTOS,
Maire.